

# Rapport administratif et financier 2018





Message du Conseil administratif	5
Membres du Conseil municipal	6
Membres du Conseil administratif	7
Résumé de l'année: 2018 en 7 coups d'œil	8
Conseil municipal 2018: résumés des séances	10

## LES POINTS FORTS DE 2018

Développement durable	14
Aménagement	16
Social	18
Technique	20
Sécurité & Sport	22
Culture & Communication	24
Administration	26

## ANNEXES

Commune de Confignon: Résumé de l'exercice	30
Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon	34
Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance à Confignon	38
Organisation régionale de la protection civile de Lancy-Cressy	42
Centre régional d'intervention CRI 201 à Bernex	46
Centre intercommunal de voirie de Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex	50
Groupement intercommunal pour l'accueil familial de jour Rhône-Sud à Genève	54
Fondation des Evaux: Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux	58



L'égalité donne  
naturellement aux  
hommes le goût des  
institutions libres.”

— *Alexis de Tocqueville*



*Le Conseil administratif*

*Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Conformément aux prescriptions de la loi cantonale du 13 avril 1984 sur l'administration des communes, le Conseil administratif a le plaisir de vous remettre le rapport administratif et financier pour l'exercice 2018.*

*Nous avons choisi de vous transmettre un rapport de la vie administrative et financière de la commune de Confignon dans une forme synthétique et aérée. Le but étant de relater les faits marquants de l'année et d'offrir une meilleure lisibilité.*

*Ce document vous informe sur la marche des affaires mises en œuvre, suite aux décisions prises par le Conseil municipal et le Conseil administratif, ainsi que sur les nombreuses activités déployées par la Mairie.*

*Le Conseil administratif désire transmettre ses remerciements aux membres du Conseil municipal et aux collaborateurs et collaboratrices de l'Administration pour leur active collaboration et leur engagement.*

*Nous vous souhaitons une agréable lecture de ce rapport administratif et financier.*

**Elisabeth GABUS-THORENS**

*Conseillère administrative et Maire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2018*

**Sylvie JAY**

*Conseillère administrative et Maire du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2018*

**Dinh Manh UONG**

*Conseiller administratif*

# Membres du Conseil municipal



Yves Zehfus  
VG



Julie Peradotto  
VG



Antoinette Hofer  
VG



Jean-Claude  
Kormann \* VG



Kaya Pawlowska  
VG



Miguel Fernandez-  
Villacanas VG



Rocco De Luca  
PDC



Nicolas Fournier \*  
PDC



Yvan Guillaume  
PDC



Barbara Marini Lopes  
Silvério PDC



Elisabeth Uldry  
Frossard PDC



Nathalie Von Gunten-  
Dal Busco \* PDC



Samuel Dunant  
PLR



Farid Ben-Slimane  
PLR



Sebastiano Malgioglio  
PLR



Roger Jaccard  
PLR



Jean Carlo Taboada \*  
PLR



Didier Vatter  
PLR



Guillermo Orestes  
Sirena MCG

\* Composition du bureau  
du Conseil municipal du  
01.06.2017 au 31.05.2018

**Président(e):**  
du 01.01 au 31.05 Nathalie  
Von Gunten-Dal Busco (PDC)  
du 01.06 au 31.12  
Jean-Claude Kormann (VG)

**Vice-président:**  
du 01.01 au 31.05  
Jean-Claude Kormann (VG)  
du 01.06 au 31.12  
Jean Carlo Taboada (PLR)

**Secrétaire:**  
du 01.01 au 31.05  
Jean Carlo Taboada (PLR)  
du 01.06 au 31.12  
Nicolas Fournier (PDC)

VG: Voix de gauche PDC: Parti Démocrate Chrétien PLR: Les Libéraux-Radicaux de Confignon MCG: Mouvement Citoyen Genevois

## Membres du Conseil administratif



**Elisabeth GABUS-THORENS - VG**

Conseillère administrative  
et maire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai

**En charge des dicastères suivants:**

Politique intergénérationnelle, logement, petite enfance, école, communication, relations avec les sociétés communales, intégration et naturalisations, culture, espaces publics et paysage.

Suppléante: Sylvie Jay.



**Sylvie JAY – PLR**

Conseillère administrative  
et maire du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre

**En charge des dicastères suivants:**

Constructions, travaux, bâtiments équipements voirie, autorisations de construire, cimetière, sécurité, mobilité, transports, santé et sport.

Suppléant: Dinh Manh Uong.



**Dinh Manh UONG - PDC**

Conseiller administratif

**En charge des dicastères suivants:**

Aménagement, environnement, développement durable, finances et gestion, développement économique, administration générale, état civil.

Suppléante: Elisabeth Gabus-Thorens.

# Résumé de l'année: 2018 en 7 coups d'œil

## La politique environnementale récompensée



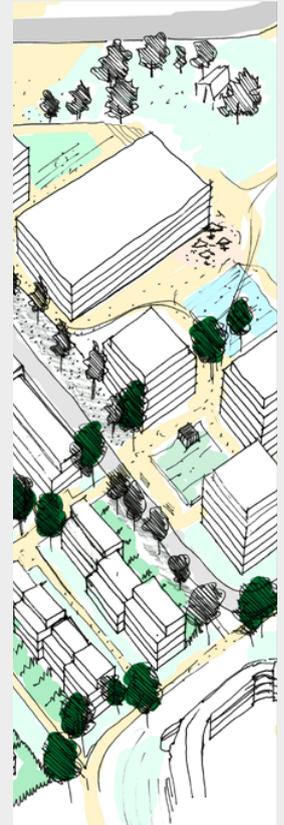
Confignon renouvelle avec succès son label européen Cité de l'énergie gold et optimise encore la consommation énergétique de ses bâtiments. Le travail de sensibilisation auprès de la population porte aussi ses fruits.

→ 01 | Développement durable p.14

## Intercommunalité et participation citoyenne

Le développement des futurs quartiers nécessite un engagement fort des collectivités publiques vis-à-vis de ses habitants. Confignon a choisi la voie des processus participatifs dans la planification de ses nouveaux quartiers en organisant des séances de concertations interactives.

→ 02 | Aménagement p.16



## Rencontres et actions de proximité sur le terrain

L'année 2018 a été marquée par plusieurs événements participatifs reliant les habitants, toutes générations confondues. L'aide sociale individuelle a permis d'aider 44 ménages en 2018.

→ 03 | Social p.18

### Rénovations et amélioration des locaux

La salle communale, l'école de Confignon ont connu de nombreuses adaptations, améliorations énergétiques et mises aux normes en 2018 dans le but d'optimiser l'utilisation des bâtiments.

→ 04 | Technique p.20



### Police municipale pro active



La présence des agents sur le terrain est appréciée et permet de limiter les nuisances dans les quartiers. Côté sport, les activités associatives se développent et affichent complet.

→ 05 | Sécurité & Sport p.22

### Déployer la culture à Confignon

L'année 2018 a été marquée par la volonté de développer et diversifier l'offre culturelle sur la commune en rassemblant et touchant des publics de tous les quartiers et de toutes les générations de Confignon.



→ 06 | Culture & Communication p.24



### Confignon étoffe ses services

Afin de répondre aux besoins d'une Commune en pleine croissance, la Mairie a procédé à l'engagement de quatre nouveaux collaborateurs en 2018. Les archives communales ont déménagé dans des locaux à Cressy et font l'objet d'une réorganisation complète.

→ 07 | Administration p.26

# Conseil municipal 2018: résumés des séances



## Séance du 30 janvier 2018

Lors de cette première séance de l'année, les membres du Conseil municipal (CM) ont entériné les démissions de Monsieur Eric Baier (VG) et de Monsieur Joël Frauenfelder (PLR). Monsieur Yves Zehfus (VG) a prêté serment en remplacement de Monsieur Baier. Il revient ainsi au sein d'un plénum qu'il connaît bien. Le Municipal a également validé l'entrée de Monsieur Jean-Claude Kormann au Conseil de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement, comme représentant de Voix de gauche (VG).

Un grand remaniement parcellaire a été validé, concernant le nouveau plan de mutation des parcelles entre la Commune et la Fondation pour la place

du village et ses environs. Ce nouveau parcellaire correspond aux divers utilisations et droits des deux propriétaires principaux de ce périmètre.

## Séance du 13 mars 2018

La séance fut précédée cette fois-ci d'un exposé de Madame Laura Drompt, corédactrice en chef du journal «Le Courrier» concernant le traité TISA (ou ACS) en cours de négociation au niveau du GATT et de la Confédération. Un projet d'accord commercial visant l'accès aux marchés mondiaux avec des avantages, notamment pour l'exportation et la participation aux appels d'offres partout dans le monde. Mais les inconvénients ou risques d'une telle démarche peuvent, en revanche, représenter une menace sur les acteurs locaux et questionnent sur le rôle futur de l'Etat. Durant cette séance, le Municipal a également vécu l'assermentation de Monsieur Sebastiano Malgioglio (PLR) en remplacement de Monsieur Joël Frauenfelder (PLR).

Le Municipal a ensuite délibéré sur l'acte authentique redéfinissant les parcelles appartenant à la Commune ou à la Fondation du Logement. Un préavis favorable a été donné à la quasi-unanimité. Les subventions, qui seront versées aux propriétaires dans le cadre des poses de panneaux photovoltaïques, se montent à CHF 21'803.05. Les élus ont refusé l'entrée en matière sur une ligne de crédit de CHF 200'000.- destinée au Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV). Ils souhaitent que le fonds réalise préalablement un concours et demande la ligne de crédit lorsque le projet sera connu.

Sans trop de réticences, le délibératif a encore voté un montant de CHF 53'000.- pour la construction d'une cunette sur l'axe vert de Cressy.

## Séance du 10 avril 2018

Une tornade s'est abattue sur cette séance printanière, en raison de prévisions fiscales erronées du Canton, ayant conduit à un bouclement déficitaire des comptes 2017 de la Commune. Le CM a intégralement focalisé les débats sur cet excédent de charges de près de 2,2 millions de francs et interpellé le Conseil administratif (CA) sur sa gestion des deniers publics. Une motion urgente a été déposée et renvoyée à une commission des finances, élargie à tous les membres du Conseil municipal, pour traitement dans le cadre de l'étude des comptes 2017. Il a également été décidé d'auditionner l'administration fiscale cantonale (AFC) afin d'obtenir des précisions détaillées quant au mode de calcul des estimations fiscales. Compte tenu de la situation des finances communales, toutes les autres demandes de crédit ont été temporairement gelées et renvoyées à la prochaine séance. Durant cette séance, Madame Julie Peradotto (VG) a prêté serment en remplacement de Monsieur Florian Dumalle (VG).

## Séance du 8 mai 2018

Les membres du CM se sont réunis à plusieurs reprises depuis le mois d'avril pour analyser, étudier et comprendre les raisons des comptes déficitaires de 2017. Lors de cette séance du CM, les points à l'ordre du jour concernaient, pour une très grande majorité, les diverses délibérations en lien avec les comptes 2017 de la Commune et leurs annexes. Après des débats nourris, le CM a approuvé les comptes 2017 par une très grande majorité (2 élus ont voté contre). Par contre, plusieurs mesures ont été prises tant du côté du Conseil administratif que de la commission des finances pour une collaboration intensive et un suivi de l'évolution

des recettes fiscales, des budgets de la Commune et des politiques publiques décidées.

### Séance du 19 juin 2018

Cette séance, très chargée, a duré près de quatre heures! Son nouveau président, Jean-Claude Kormann, n'a pas chômé. Ni les conseillers municipaux, appelés à se prononcer sur plusieurs délibérations et projets importants. Le sujet principal a généré un long débat sur la question de la participation de la Commune au capital-actions à hauteur de 33% d'une nouvelle société anonyme de chauffage à distance à Confignon. Par une très mince majorité (8 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention), ce projet a été validé.

Les élus ont aussi délibéré et approuvé des investissements touchant pour CHF 30'000.- le renouvellement de pupitres dans les écoles de Confignon et Cressy et pour CHF 101'000.- la réparation d'une partie des fenêtres de l'école de Confignon. Deux crédits importants ont aussi été acceptés: celui de la révision du Plan directeur communal (PDCOM) de CHF 170'000.- et un second destiné à une étude d'implantation des activités culturelles de la pièce D aux Cherpines. Un projet mené en collaboration avec la commune de Plan-les-Ouates pour un montant de CHF 150'000.-, dont 50% est à la charge de la commune de Confignon.

Dans le cadre du nouveau modèle comptable (MCH2) et des règles en matière de dépassements budgétaires, le Municipal a voté les différentes procédures proposées par le CA et surtout autorisé ce dernier à autosaisir les commissions du CM, sans passage préalable en plenum. La motion N° 131, déposée lors de la séance du 10 avril 2018 concernant les contrôles internes, les mesures de gestion des risques et

les informations nécessaires à transmettre au CM par le CA, a été traitée en même temps. Lors de cette séance, les comptes 2017 du centre intercommunal de voirie (CIV) et du centre régional d'intervention (CRI-201) ont également été approuvés.

### Séance du 25 septembre 2018

Dans le copieux menu de sa séance du 25 septembre, le CM a notamment accepté un cautionnement pour la démolition et reconstruction du bâtiment principal du centre intercommunal des Evaux. Le montant total de CHF 7'890'344.- sera cautionné par les cinq communes, soit Bernex, Confignon, Genève, Lancy et Onex, selon une clé de répartition fixée. La commune de Confignon participe à hauteur de 5% et son cautionnement simple s'élève à CHF 394'517.-. Le budget de fonctionnement 2019 de CHF 14,8 millions, affichant un déficit de CHF 230'000.-, a été renvoyé dans les différentes commissions pour étude. Selon le conseiller administratif Dinh Manh Uong, ce déficit s'explique en partie par la baisse des recettes fiscales ayant déjà conduit à des comptes 2017 déficitaires. Le magistrat pointe également les mauvaises estimations fiscales du Canton et présente le plan quadriennal, obligatoire en cas de déficit, pour les quatre prochaines années. La demande d'investissement pour une rénovation légère du columbarium et des portails du cimetière, devisée à CHF 74'000.- a quant à elle, été refusée et renvoyée au CA par 8 oui, 7 non et 3 abstentions. Les élus réclament une étude plus complète en vue d'un réaménagement de tout le cimetière de Confignon.

### Séance du 6 novembre 2018

Le budget de fonctionnement 2019 de CHF 14'838'497.- aux charges et de CHF 14'583'497.- aux revenus a été voté qua-

siment à l'unanimité (16 oui, 1 non et 1 abstention). Les conseillers municipaux ont porté un soin particulier au travail dans les commissions thématiques pour étudier, analyser et modifier le cas échéant les lignes de ce budget. Les estimations de recettes pour 2019 ont été prises en compte sur une moyenne des rentrées fiscales des dix dernières années et non sur les projections du Canton. Avec pour corollaire de permettre un lissage des recettes fiscales. Pour l'année 2019, en revanche, Confignon bénéficiera d'une augmentation de la péréquation intercommunale de près de CHF 800'000.-. Une somme qui permettra de compenser quelque peu les différences des recettes fiscales.

L'excédent de charges présumé s'élève à CHF 255'000.- et le centime additionnel reste à 47. L'impôt pour les chiens demeure inchangé par rapport à 2018. Le Municipal a également accepté les crédits d'investissement pour un nouveau règlement de son Fonds de bienfaisance, une convention sur actions entre GD Cherpines SA et la commune de Confignon avec vente d'actions pour une valeur de CHF 3'076.-, un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 1'200.- pour l'ORP Lancy-Cressy — biens et services, un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 30'000.- pour la Culture et les charges de personnel.

### Séance du 4 décembre 2018

Pour la dernière séance de l'année 2018, l'ordre du jour était spécialement dense, avec plus de 22 points! L'organe délibératif a voté un crédit d'étude pour l'aménagement de la dépendance de la Mairie pour un montant de CHF 132'000.-. Les élus ont aussi validé deux dépassements budgétaires concernant le bouclage des comptes 2018. Le CM a encore, quelques minutes avant minuit, traité deux naturalisations.



Je veux chercher si,  
dans l'ordre civil, il peut  
y avoir quelque règle  
d'administration légitime  
et sûre, en prenant les  
hommes tels qu'ils sont  
et les lois telles qu'elles  
devraient être.”

— *Jean-Jacques Rousseau*

# Les points forts de 2018



# Confignon persévère et renouvelle son label européen Cité de l'énergie Gold

L'audit Cité de l'énergie a passé en revue six champs d'actions sur les quatre dernières années pour évaluer la direction prise par la commune: développement territorial, bâtiments communaux, approvisionnement, mobilité, organisation interne et communication/coopération. Quelques échantillons 2018 de réalisations prises en compte dans l'audit comme étant durables et allant dans les sens souhaités pour se diriger vers une Société à 2000 watts.



C'est à Baden, en Autriche, que le Conseil administratif a reçu le second label Cité de l'énergie Gold, le 5 novembre.

## Énergie des bâtiments: un enjeu central

En Suisse, le parc immobilier dans son ensemble compte pour quelque 45% de la consommation d'énergie finale; c'est donc un levier fort de la transition énergétique, tant au niveau quantitatif que de la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables. La Commune cherche à stimuler ses résidents dans cette dynamique, notamment en montrant l'exemple. Après cinq ans de programme energo (optimisation énergétique des bâtiments), nous sommes parvenus à une économie d'énergie de 14% avec peu de travaux de rénovation à la clé (réglage des chauffages, remplacement des lampes par des LEDs, sensibilisation des usagers et adaptation de vitrages).

## Sortir du fossile

Quant au remplacement de l'énergie fossile par une énergie durable, une société mixte a été créée afin d'assumer cette transition pour l'un des chauffages à distance CAD au centre du village.

Si la municipalité a vu sa production d'énergie photovoltaïque multipliée par six en l'espace de six ans, les habitants ont quant à eux bénéficié d'un montant de CHF 21'803.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques (PV).

Une première étude permettra de cibler et d'appuyer dans leurs démarches de transition les propriétaires de bâtiments concernés en priorité (gros consommateurs et chaufferies anciennes).

**Mobilité: les employés encouragés à l'éco-mobilité**

Le nombre d'employés engagés en faveur de déplacements pendulaires à pied, à vélo ou en transports publics continue d'augmenter et 2018 a été une année record pour l'action «Bike to work»: 16 participants, 93% des déplacements à vélo en mai et juin, 4'663 kms parcourus, équivalant à une économie de 672 tonnes de CO<sub>2</sub> par rapport à un déplacement en transport individuel motorisé.

Côté aménagement, le chemin du Vuillonex est passé en zone 30, pour le bien-être des riverains et de la mobilité douce.

**Les déchets prennent du poids**

Les deux leviers cantonaux principaux en vue d'une diminution drastique des déchets incinérables (DI) sont le tri des

**Energie renouvelable des bâtiments communaux: chaleur = 38% grâce à Cadiom et au bois. Electricité = 100% Vitale vert**

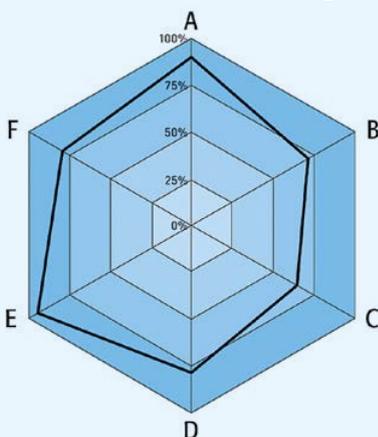
bio-déchets (déchets de cuisine et de jardin) et la participation des entreprises au financement de la gestion de leurs DI. Ce second thème ainsi que des modifications de lois fédérales ont nécessité une révision complète de notre Règlement communal des déchets. Les entreprises ont répondu à un questionnaire afin de transmettre leur taux de production de DI en vue de leur participation. 2018 fut donc une année de préparatifs en vue de mises en œuvre l'année suivante.

Le coût net de la gestion des déchets a passé la barre des CHF 800'000.- (CHF 802'667.-), soit un montant net de CHF 173.- / habitant (170.- en 2017).

**Et encore**

- *L'énergie globale des bâtiments municipaux et de la Fondation immobilière a diminué de 16% depuis 2012.*
- *Au niveau du territoire, la consommation de gaz par habitant a baissé de 14%, l'électricité de 1%, mais la consommation de l'eau augmente de 9% (année de référence = 2012).*
- *Progression continue: pas loin de 600 MWh produits sur le territoire grâce aux panneaux photovoltaïques, dont près de la moitié par les bâtiments communaux.*
- *La part d'électricité Vitale vert ou soleil de l'électricité achetée par les Confignonnois à SIG est de 13% (100% pour les bâtiments municipaux).*
- *145 douchettes acqualic (économie d'eau) ont été vendues à la réception de la Mairie.*
- *Un montant de CHF 7'150.- a été alloué pour l'achat d'abonnements annuels Unireso-TPG.*
- *87: nombre record d'habitants ayant bénéficié de la subvention cantonale pour un vélo électrique (VAE), dernière année de cet appui de CHF 250.- proposé par le canton depuis 2010.*

**Les six domaines Cité de l'énergie évalués**



- A. Développement territorial
- B. Bâtiments, installations communales
- C. Approvisionnement, dépollution
- D. Mobilité
- E. Organisation interne
- F. Communication, coopération

Part de potentiel d'actions déjà mis en œuvre par la commune. En 2018, Confignon atteint 80% de son potentiel (source: SuisseEnergie, 8.11.2018).

# Co-construction des quartiers... des formes à imaginer

Les processus participatifs dans les planifications de nouveaux quartiers répondent aux modes de vie des acteurs présents et futurs si l'on donne réellement la parole au gens.



*Illustration du futur quartier Vuillonex.*

**Lorsque les décideurs offrent la possibilité aux habitants de s'exprimer, le projet urbain devient qualitatif.**

## **Tous ensemble au Vuillonex**

Dans le cadre du développement du quartier de Vuillonex, un processus de concertation a été mis en place comme le demande la législation. Il s'agit d'une étape importante dans un projet dont dépend la réussite d'un développement territorial.

La commune de Confignon et l'Office de l'urbanisme, ont décidé conjointement de faire tomber toutes les barrières en proposant de nouvelles formes de concertation interactives. La démarche a également pour objectif de laisser une grande place à la société civile afin de co-construire un quartier tous

ensemble à partir pratiquement d'une page blanche, voilà ce dont nous nous sommes approchés.

Les différents acteurs ont été consultés bien plus que ce qui ne se faisait jusqu'ici. Ceci a permis également de modifier l'image directrice initiale grâce à des mandataires qui ont su être à l'écoute. La démocratisation de ces consultations s'est traduite par les films, réalisés à chaque rencontre dont le contenu a pu être vu par plus de 8'000 personnes sur les différents réseaux sociaux et sites Internet. L'information a été diffusée par le biais du forum [confignonforum.ch](http://confignonforum.ch). Tout ceci a conduit à un projet de qualité prouvant la nécessité de communiquer en continu et de faire



participer les acteurs à la création d'un quartier. Tous les ingrédients étaient réunis pour que de Vuillonex devienne un secteur en co-construction.

### Les Cherpines-PLQ d'ensemble

L'un des projets phares est entré dans une nouvelle phase. Les études et règlements du PLQ d'ensemble des Cherpines sont arrivés à bout touchant, permettant ainsi d'entamer les enquêtes techniques avant de commencer les procédures de consultation publique par le biais des enquêtes.

### Un tram nommé Cherpines

Les procédures pour l'acceptation des plans de l'extension de la ligne de tram 15 qui passera par les Cherpines ont été lancées. Un premier tour de consultation auprès des opposants a été mené, conduisant à une première détermination auprès de l'Office des transports à Berne.

### Le vallon de l'Aire dynamisé

Sous l'insistance de la commune, toutes les municipalités traversées par le cours d'eau l'Aire se sont réunies pour la mise en place d'un plan de gestion, d'un plan de site ou autre de l'ensemble du vallon de l'Aire. Après de longues discussions, le Canton a décidé d'accompagner cette démarche.

## PDCom une vision pour les 15 prochaines années

En 2018, le mandat pour la mise à jour du plan directeur communal (PDCom) 2006 a été lancé. Ce document donnera les orientations générales du développement territorial de la commune pour les 15 prochaines années. Il s'agit du document majeur pour une commune. Ce PDCom permettra d'éditer un certain nombre de guides à l'attention des développeurs et propriétaires.

## Et encore

- *Le plan directeur de zone industrielle et artisanale des Cherpines est entré en force en août 2018.*
- *Les études pour des promenades thématiques au travers de la commune valorisant ses richesses paysagères, environnementales, patrimoniales et historiques ont été lancées. Il est prévu de démarrer leurs mises en œuvre en 2019.*
- *Dans le cadre de la politique foncière communale, la Commune a signé différentes conventions avec des promoteurs aux Cherpines afin d'avoir la possibilité d'obtenir 10% des surfaces de terrains acquis par ces opérateurs.*
- *La commune de Confignon et la commune de Plan-les-Ouates ont intensifié leurs rencontres pour la projection de la gestion des politiques publiques aux Cherpines.*

# On est bien... à Confignon!

Partager des projets,  
des lieux, des souhaits.  
Répondre aux besoins.  
Se rencontrer et se  
reconnaître.  
Lutter pour la dignité  
et ne laisser personne  
de côté. Le bien vivre  
ensemble se construit  
au quotidien.



La traditionnelle et 37<sup>ème</sup> édition de la Marche contre le cancer est passée par Confignon.

## Marche contre le cancer

Le 21 avril, ce ne sont pas moins de 606 marcheurs qui ont arpenté la commune, sous un soleil presque trop chaud, pour un parcours de 5 ou 10 km. Organisée par la commune et la Ligue genevoise contre le cancer, la traditionnelle marche a bénéficié d'un grand soutien des associations communales qui ont tenu des stands de nourriture et de boissons. La Ludonex était égale-

ment présente pour animer la journée. Deux représentations d'un spectacle de marionnettes des «Théopopettes» ont permis aux enfants — et aux adultes —

de s'arrêter et de réfléchir sur le thème du jour: un cancer, qu'est-ce que c'est? Est-ce que ça s'attrape? Est-ce que lorsqu'on est atteint d'un cancer, on disparaît? Est-ce qu'on reste un enfant?

Beaucoup d'émotions et un grand engagement, ainsi qu'une belle balade le long de l'Aire renaturée marquent le souvenir d'une action ayant mobilisé toutes les générations au sein de la commune et bien plus loin.

## Découvrir le monde... de la Petite Enfance

L'exposition nationale «Découvrir le monde», imaginée par La Voix de la Qualité, a invité les familles à explorer l'univers de la Petite Enfance à Genève,

**CHF 4'638.-, soit CHF 1.- par habitant, ont été versés à la Chaîne du Bonheur lors du Tsunami en Indonésie**

durant six semaines. Comment accompagner les 0-4 ans, à quoi ressemble le monde à travers les yeux des enfants, quels enjeux pour la Petite Enfance?...

Cette exposition fut à la fois l'occasion de réflexions intéressantes pour les adultes et la découverte de jeux interactifs, très prisés par les enfants.

Dix communes genevoises, dont Confignon, le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) et Pro enfance ont uni leurs forces pour accueillir cette exposition et la rendre gratuite; enjeu fondamental pour permettre un accès à toutes et tous. Un programme d'activités, destinées aux tout-petits et à leurs parents, accompagnant l'exposition était localisée dans les communes partenaires.

A Confignon, la crèche, les associations communales et la Mairie ont organisé un «Rallye des 5 sens»: des activités de découverte tout au long d'une balade dans la commune, au rythme des contes. Le public était au rendez-vous!

### L'École de Confignon a soufflé ses 40 bougies

L'école primaire du village de Confignon a fêté son 40<sup>e</sup> anniversaire. Depuis 1978, plus de 6000 élèves et des dizaines d'enseignants se sont succédés dans ses classes. Grâce à des travaux de rénovation des façades, des panneaux solaires sur le toit et à une conception très pragmatique invitant à la convivialité, le bâtiment n'a pas pris une ride!

Deux rendez-vous importants ont marqué l'événement.

Un grand spectacle des élèves à la salle communale a mis en scène les différents courants musicaux des quarante dernières années. Un sympathique buffet canadien et une disco ont agrémenté la soirée festive.

La célébration officielle, le 17 mai, a été marquée par le vernissage d'un travail artistique commun, réalisé par les élèves dans le préau de l'école.

## Combattre la précarité et l'isolement

Le service social accompagne les habitant-e-s qui font face à des situations difficiles. En 2018, 44 ménages ont ainsi été soutenus, par une aide administrative, psycho-sociale ou financière. 18 de ces situations nécessitaient une information sociale brève ou une orientation vers un autre service. Les autres bénéficiaires ont demandé un suivi plus long et articulé, un accompagnement dans l'obtention des droits auprès des institutions cantonales, des demandes de mesures de protection, ou encore un suivi régulier en l'absence de proches.

Ces actions ont été mises en place à la demande des bénéficiaires ou suite à une sollicitation des partenaires du réseau (Imad, Hospice général, école etc.).

## Et encore

- *En faisant appel au groupe de bénévoles de Bernex et Confignon, nous avons pu mettre en place deux binômes qui se rencontrent régulièrement: les bénévoles effectuent auprès de ces Confignonnais des visites hebdomadaires et quelques transports.*
- *La directrice de l'EVE Confignon prenant sa retraite en janvier 2019, la Commune a accompagné la Fondation pour la Petite Enfance dans la démarche de recrutement de la nouvelle direction. Ce sont deux codirectrices qui ont été choisies pour relever le défi.*
- *En collaboration avec le service technique et la commune de Bernex, et suite aux sollicitations des habitant-e-s de Cressy, un projet est à l'étude pour verdir et ombrager le préau et ses alentours, et améliorer les aménagements.*
- *Sans oublier: les promotions citoyennes, la réflexion et la programmation des nouveaux quartiers, les activités jeunesse, les fêtes des promotions et de Noël, les subventions, les restaurants scolaires, le soutien aux associations communales, les actions pour les aînés, les dispositifs de prévention, l'accueil familial de jour ...*

# Rénovations et amélioration des locaux

Des infrastructures de qualité et bien entretenues sont indispensables à la vie communale. Partie intégrante du patrimoine de Confignon, les bâtiments communaux sont régulièrement entretenus et améliorés afin d'être mis à disposition de la population.



École de Confignon

## École de Confignon / Dojo

L'association Cressy Sport et Loisirs, proposant divers cours d'arts martiaux, s'est retrouvée à l'étroit dans les locaux occupés initialement.

**106 fenêtres consolidées à l'école de Cressy**

Le réaménagement d'un dojo avec des vestiaires et sanitaires (douches et wc) dans une classe de l'école de Confignon, à l'extrémité sud du bâtiment au 1<sup>er</sup> étage, a été réalisé avec succès durant l'été 2018.

## École de Confignon

Des travaux ont été réalisés à l'école de Confignon sur les fenêtres, qu'il a été nécessaire de consolider avec l'ajout de gonds, en raison de leur poids. Ce travail a été réalisé en plusieurs étapes, notamment durant les vacances scolaires. Ces travaux ont débuté en octobre 2018 et prendront fin en août 2019. Toutes les fenêtres de l'école sont oscillo-battantes. Ces dernières n'ont jamais été changées depuis l'origine en 1978. Lors des changements des vitrages, ces travaux n'ont pas été envisagés. Usées

par le temps, certaines de ces fenêtres ne peuvent plus être ouvertes, ce qui pose des problèmes pour l'entretien. D'autres, doivent être «coincées» avec une cale en bois.

Cette situation et l'usure provoquée pose deux problèmes: de sécurité et énergétique.

Le nombre total de fenêtres nécessitant une intervention est de 106, réparti entre 91 grandes fenêtres et 15 petites.

### Ascenseur de l'école de Confignon

Pour répondre aux normes actuelles, l'ascenseur de l'école de Confignon a dû être remplacé. En effet, l'ancien ascenseur Schindler, datant de sa mise en exploitation en 1978, est devenu obsolète. La mise en service de ce nouvel ascenseur garantit aujourd'hui une bonne utilisation et sécurité.

### Salle communale

Les lustres de la salle Berthet ont été remplacés par des éclairages en LED et

une mise aux normes de l'intégralité de la gestion de la sonorisation et des lumières a été réalisée. Cette installation offre aux locataires de la salle communale une utilisation performante et modernisée de la régie.

Deux logiques découlent de cet assainissement:

1. logique d'exploitation de la salle avec une plus grande autonomie des utilisateurs;
2. logique énergétique avec une baisse de la consommation.

La proposition vise à:

- a. modifier le réseau électrique;
- b. mettre en place un système son et lumière moderne et aux normes;
- c. changer les lustres existants.

Cette première intervention au centre communal s'inscrit dans une démarche d'assainissement général du bâtiment. Des projets en cours, tels que le chauffage à distance, mais également la mise en place de panneaux photovoltaïques, permettront d'avoir un bâtiment répondant à toutes les caractéristiques d'un équipement public moderne.

## Et encore

- *Confignon s'est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de réduction de la consommation énergétique. La mise aux normes thermiques des menuiseries extérieures de la Maison Briefer et de la Maison de Paroisse a été réalisé durant l'été 2018.*
- *Le pôle technique a entamé une étude pour le réaménagement de zones d'ombrages dans les alentours de l'école de Cressy. Cette étude sur l'Axe vert vise à améliorer la problématique de la sonorisation de cet espace et la qualité de l'ombrage en plantant différents arbres.*
- *Le projet de la réhabilitation de la dépendance de la Mairie est en cours afin d'optimiser cet espace historique en aménageant plusieurs salles pour créer un véritable lieu d'échanges et de rencontres à Confignon.*
- *Un crédit complémentaire de CHF 43'000.- a été demandé pour le projet de modération de trafic au chemin de Vuillonex. Avec pour objectif, la sécurisation des passages piétons de cette zone 30km/h.*
- *Axe vert: en septembre 2018 plusieurs séquoias et cèdres ont dû être abattus au bas de l'immeuble Cressy + pour cause de maladie.*
- *Renaturation de l'Aire, les Services extérieurs ont repris les entretiens et les fauches des surfaces longeant l'Aire, travail effectué auparavant par Sittel SA.*

## Un trottoir pour la sécurité et la mobilité douce

L'accessibilité en mode doux et particulièrement à pied au quartier de Cressy a toujours été délicat et dangereux. En collaboration avec la commune de Bernex, notre pôle technique a effectué les démarches nécessaires à la création d'un trottoir sécurisé sur le chemin de Carabot, en prenant des hors lignes sur des propriétés privées. Une modération du trafic motorisé a accompagné cette réalisation. Après de nombreuses années d'attente, les habitants de Cressy peuvent désormais se rendre en toute sécurité à la Croisée de Confignon pour prendre le tram, à la Mairie ou au centre du village.

# La proximité: meilleur outil de sécurité

Avec deux agents du poste de Bernex, affectés à plein temps aux missions de sécurité sur le territoire de Confignon et une part du travail administratif réalisé grâce à une collaboration intercommunale, la police municipale œuvre efficacement et quotidiennement sur notre territoire.



*Le terrain de sport derrière l'école de Confignon.*

La mission prioritaire de la police de proximité consiste au maintien de la sécurité et de la tranquillité des citoyens sur tout le territoire communal, en marquant une présence visible et accrue sur le terrain. Les établissements scolaires et le centre du village font l'objet d'une surveillance plus accrue. Ce qui n'empêche pas l'accomplissement d'une multitude d'autres tâches attribuées à la police municipale.

## Collaborations

Les agents de police municipale coopèrent avec la police cantonale et les autorités compétentes dans leurs domaines d'activités et échangent entre elles les informations utiles à l'accomplissement de leurs missions. Ils favorisent également une approche pluridisciplinaire et cultivent le développement de collaborations avec les

services sociaux, les services communaux (voirie, écoles, associations, TSHM) qui peuvent également apporter des réponses efficaces à des problèmes d'insécurité.

## Manifestations

La police municipale a également assuré une présence et diverses tâches de sécurité lors de manifestations, notamment au Feuillu, à la course de caisses à savon, aux Promotions, lors de la Fête nationale et de l'Arbre de Noël.

La gestion de la sécurité durant les manifestations comprend:

- Le service d'ordre;
- Le stationnement;
- La gestion de la circulation routière;
- La coordination entre les services présents sur place (sécurité privée, samaritains, pompiers...).

## Mission: Proximité Prévention Assistance Dialogue

### Contrôles radars et circulation routière

Durant l'année 2018, les radars préventifs ont été mis en place à la demande des citoyens, principalement dans la zone de l'Aire (ch. de Murcie, ch. de Murlaz, ch. des Grands-Champs), où l'on constate une augmentation de la circulation.

Plusieurs contrôles ont été effectués, notamment dans les différentes zones 30 km/h de la commune ainsi qu'au chemin du Vuillonex, devenu aussi une zone 30 km/h.

Suite à des statistiques élevées d'accidents de la route de Soral au carrefour de la route de Chancy, des contrôles ont été planifiés, en collaboration avec la police cantonale.

### Stationnement

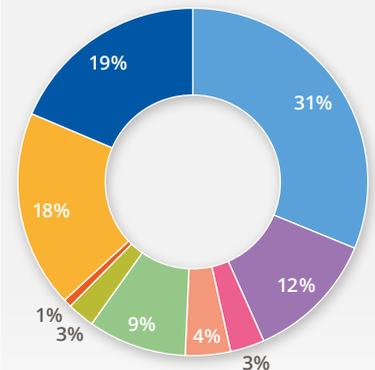
L'introduction de la brigade des contrôleurs du stationnement de la commune d'Onex a permis de constater davantage de disponibilités, de jour comme de nuit, dans les zones bleues, particulièrement à Cressy.

### Sécurité et tranquillité publique

Les secteurs de l'école de Cressy du cycle du Vuillonex restent sensibles. A Cressy, l'intervention de différents services a permis de constater une nette diminution des nuisances et des déprédations autour des bâtiments scolaires.

Pour le cycle du Vuillonex, il s'agit surtout de plaintes pour du bruit lorsque les jeunes s'installent du côté de Chaumont plutôt que devant l'entrée principale de l'école. Toutefois les interventions restent stables par rapport aux années précédentes.

Activités du service



- Administration/AO/Contravention/Rapport
- Domaine public/Affichage/Chantier/Signaux/Déprédation
- Sécurité/Stupéfiant/Bruit
- Circulation/Accident/VG/Radar/Zones bleues
- Contrôle/Circulation/PréDire/Personne/Véhicule
- Chiens/Animaux
- Domaine privé
- Ecole/Surveillance/Prévention/Ilotage
- Patrouille intercommunale (soir)

## Et encore

- L'opération «Prévention zone 30 km/h.» permet de prévenir les incivilités routières, favoriser le confort des habitants ainsi que la sécurité en zone habitation.
- La police municipale participe à la Journée de prévention «Sauver une vie», élaborée par la FAS'e et destinée aux 18-25 ans sur les conduites à risque en véhicule motorisé.
- Depuis dix ans la Commune propose, aussi en collaboration avec la FAS'e, des semaines multisport chaque été destinées aux jeunes de 12 à 16 ans.
- La police municipale offre aussi un service de réception et gestion d'objets trouvés dans ses locaux à Bernex.

## Sport multi générationnel

Le sport a le vent en poupe à Confignon, la commune a investi plus de CHF 590'000.- au développement des diverses activités sportives proposées par des associations communales ou intercommunales. Le terrain de sport, mis gratuitement à disposition, derrière l'école de Confignon, est toujours aussi fréquenté par la population dès les beaux jours.

En 2018, le Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux a coordonné l'accueil de 150 événements sportifs, associatifs, scolaires et privés. Il a traité 1'895 réservations pour ses 4 terrains de beach volley, 3'500 réservations pour ses 6 courts de tennis. Il a reçu environ 150 athlètes par semaine sur sa piste d'athlétisme. Il a également accueilli 12 clubs de foot et de rugby qui s'entraînent régulièrement sur ses 7 terrains de foot, ce qui représente 44 équipes pour un total d'environ 600 joueurs qui ont joué 316 matchs en 2018 aux Evaux.

# Comment la culture réunit les habitants

Étoffée en 2018 par la création d'un service de la culture et de la communication avec l'engagement d'une responsable, la culture s'est déployée à Confignon. De nouveaux projets et des événements, déclinés dans plusieurs domaines culturels, ont drainé un public multi générationnel.



*Théâtre de Carouge sur la place du village*

Malgré un budget toujours très modeste et une situation financière délicate, la Commune a pu offrir des prestations de qualité et nos habitants se sont retrouvés dans la diversité des 17 événements culturels proposés.

Principale nouveauté en 2018, le développement d'animations culturelles estivales en plein air. Propice à la détente, la Pergola des bords de l'Aire fut à nouveau le théâtre de plusieurs évé-

nements culturels d'importance.

A commencer par la Fête de la musique qui s'est déroulée sur trois jours, du 21 au 23 juin. Entre classique, fanfare et cirque, les habitants et un large public ont profité de cet événement, clôturé samedi par le traditionnel petit-déjeuner des Accroch'notes accompagné par les élèves du CPMDT, suivis par le magnifique chœur de Pontverre.

Fin août, la compagnie Zanco a également investi les bords de l'Aire avec un

spectacle fantasmagorique de la compagnie emmenant les spectateurs dans une balade théâtrale originale à travers les sous-bois.

En juin, le théâtre de Carouge a fait halte à Cressy et sur la place de village avec sa première tournée en extérieur. Confignon a également vécu en 2018, sa première séance de cinéma en plein air avec la projection du film «Les enfants de Timpelbach», le 31 août dans le préau de l'école de Cressy. La soirée a attiré plus de 120 personnes sur les transats, malgré une bise glaciaire pour la saison.

La culture c'est aussi s'évader et rêver. Le cycle de conférences proposé par le service culturel a démarré en trombe avec plus de 500 personnes venues suivre les périples et encourager le navigateur genevois Alan Roura, le 7 février à la salle communale. Autant de passionnés que d'habitants, séduits par la personnalité de ce jeune homme atypique et téméraire.

En avril, Sylvie Cohen et Marc Decrey ont fait rêver le public à travers leur

## Confignon a proposé 15 événements culturels en 2018



la vingtaine de participants en observation dans la nature environnante.

En automne, l'annexe a accueilli Catherine Grimm et Gianni Del Gaudio autour d'une exposition réunissant les collages du Genevois en résonnance avec les sculptures de la Carougeoise.

Deux spectacles pour enfants «La Légende de Baoulé» et «Au lit petite souris» ont également attiré plus de 200 fidèles à la salle communale.

La Commune a poursuivi le développement de ses partenariats avec divers festivals. Elle a ainsi accueilli, en mars, un film poignant du FIFDH sur la migration, en y associant un groupe de musiciens migrants et de délicieuses spécialités culinaires africaines proposée par une habitante.

En janvier, Antigél a proposé une balade à vélo traversant les communes du bord de l'Aire.

En automne, Confignon a aussi participé au Festival des Créatives. Autant de modèles de collaborations favorisant les opportunités d'élargir, à l'avenir encore, l'offre culturelle à Confignon.

L'année culturelle s'est terminée en beauté avec un merveilleux concert de Michel Tirabosco et sa formation qui ont enchanté la centaine de mélomanes rassemblés à l'église de Confignon.

magnifique périple à la voile du Kamchatka à l'Alaska.

En 2018, la culture s'exposait à nouveau dans l'annexe de la mairie en accueillant au printemps le peintre animalier genevois bien connu Eric Alibert. L'artiste a également proposé une conférence sur le thème «De la préhistoire à nos jours, rencontres avec l'art animalier» et un atelier d'aquarelles en emmenant

## Élargir les collaborations au-delà des frontières

Dans une optique d'encourager la culture et proposer une offre élargie, Confignon met en place des collaborations avec d'autres Communes ou avec des associations culturelles. Le Prix de l'Aire, concours d'écriture proposé avec Bernex a ainsi permis à 92 écrivains amateurs de rédiger un texte sur le thème «le vent se lève». Une réflexion est menée en vue de collaborations dans le cadre du développement des nouveaux quartiers intercommunaux des Cherpines et de Bernex Est.

## Et encore

- *Le 4 octobre, Confignon a participé pour la première fois à la Semaine de la démocratie en projetant le film « Demain Genève », suivi d'une discussion sur l'engagement politique. En journée, les 300 élèves du cycle d'orientation du Vuillonnex ont également bénéficié de cette projection.*
- *Le journal communal le Conf'lien a été réorganisé et s'est enrichi d'une rubrique portrait mettant en avant un habitant de Confignon, en lien avec la thématique développée.*
- *La Commune poursuit ses partenariats avec des associations culturelles telles que Culture & Rencontre qu'elle subventionne pour CHF 5'550.- ou le Bibliobus, soutenu à hauteur de CHF 6951.- En 2018, Confignon a pu offrir CHF 12'905.- de subvention à des associations ou des projets culturels en lien ou offrant des prestations aux habitants.*
- *La page Facebook de Confignon et le site Internet accroissent leur audience en 2018 grâce à une meilleure dynamique et des publications augmentées.*

# Réorganisation des services communaux

Pour pallier les départs annoncés et faire face au développement de la Commune, la Mairie a procédé à quatre nouveaux engagements en 2018 et confié plusieurs mandats en externe.



*L'équipe des pôles Social et Administration*

## **L'administration s'est enrichie de l'arrivée de:**

Isabel Jan-Hess, Déléguée Culture et Communication, remplit désormais le rôle d'organisatrice de tous les événements qui font vivre la commune au rythme des saisons. Elle est également en charge de la rédaction du Confli'lien, le journal communal, ainsi que du site Internet [www.confignon.ch](http://www.confignon.ch), référence indispensable pour tous les habitants.

Vanessa Metni, Aide-comptable, assiste Soheila Khaghani, la responsable des finances. Son aide précieuse et ses compétences pointues permettent de faire face aux nouveaux défis de croissance rencontrés par la Commune.

Mickael Paulino Marques, Employé polyvalent-conciergerie est principalement en charge de l'école de Confignon. Son efficacité permet à notre magnifique école de rester constamment moderne et d'une propreté exemplaire. Comme tous les membres du service bâtiment, Mickael travaille de manière flexible sur l'ensemble des sites.

Catherine Flückiger-Dutoit, Secrétaire administrative seconde Marie-Hélène Blondin à l'accueil/réception de la mairie. Cartes de visite de l'administration communale, elles offrent une image souriante, joyeuse et efficace au service de toute la population, tous les matins de la semaine de 8h à 12h ainsi que le mercredi soir de 17h à 18h30.

## La Mairie améliore l'offre de prestations en ligne sur [www.confignon.ch](http://www.confignon.ch)



### L'administration a vu le départ à la retraite de:

Katherina Baan-Bertherin, Assistante de gestion: tous les collaborateurs lui souhaitent la meilleure des retraites.

Suite à l'annonce du départ à la retraite de notre secrétaire général Eric Kunz, en poste depuis 19 ans, la procédure d'engagement et la sélection de son successeur ont été lancées.

### Informatique et gestion

Un nouvel outil informatique, mis en place par l'Office cantonal des autorisations de construire, permet l'enregistrement accéléré des préavis communaux des demandes d'autorisations de construire.

## Révision de tout l'archivage communal

L'année 2018 a été marquée par la poursuite de l'archivage des milliers de documents de la Commune. Un travail de fourmi, mené en lien avec les archives cantonales et confié sur mandat à une spécialiste.

Ce fut également l'occasion de transférer ces archives, entreposées depuis une vingtaine d'années au chemin de Sur-Beauvent 2, vers de nouveaux locaux, plus grands et mieux adaptés, à Cressy.

Certains documents pouvant être désormais numérisés, une réflexion est en cours entre le SIAGG et les archives cantonales sur les modalités d'archivage électronique de documents historiques des communes.

Les premiers documents officiels de Confignon datent de 1814. Et les archives disposent également de tous les journaux communaux édités depuis 1981. Ces documents sont consultables sur demande.

## Et encore

- La Commune comptait 36 employés en 2018.
- La salle communale a été louée à 617 reprises en 2018.
- 18 cérémonies de mariage ont été célébrées par un officier d'Etat civil du secteur ou un magistrat à la Mairie de Confignon.
- 1317 cartes CFF, sur les 1460 à disposition à Confignon, ont été achetées par des habitants à la Mairie au prix de CHF 37.-
- La population de Confignon est passée de 4'630 habitants à 4'646 en 2018.



Dans la vie, rien n'est  
à craindre, tout est à  
comprendre.”

— *Marie Curie*

# Index des annexes

Commune de Confignon  
Rapport et résumé de l'exercice



Fondation d'intérêt public communal  
pour le logement à Confignon



Fondation d'intérêt public  
communal pour les institutions  
de la petite enfance à Confignon



Organisation régionale de  
la protection civile de Lancy-Cressy



Centre régional d'intervention  
CRI 201 à Bernex



Centre intercommunal de voirie de  
Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex



Groupement intercommunal  
pour l'accueil familial de jour  
Rhône-Sud à Genève



Fondation des Evaux



# Annexe I

## Commune de Confignon Résumé de l'exercice

*Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale.  
Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.*

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2018  
au Conseil municipal de la

**COMMUNE DE CONFIGNON**

Genève, le 18 avril 2019  
66/mg/6

BfB Société Fiduciaire  
Bourquin frères et Bérar SA  
Rue de la Corroterie 26  
Case postale 5024  
1211 Genève 11  
Suisse

Tel +41 (0)22 311 35 44  
Fax +41 (0)22 311 45 88  
E-mail [contact@bfbge.ch](mailto:contact@bfbge.ch)  
Web [www.bfb.ch](http://www.bfb.ch)

Fondée en 1892

**BfB**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,  
Madame le Maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit, conformément au mandat qui nous a été confié, des comptes annuels ci-joints de la commune de Confignon, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et les annexes pour l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité des magistrats communaux

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe aux magistrats communaux. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les magistrats communaux sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

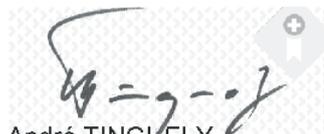
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne, relatif à l'établissement des comptes annuels et défini selon les prescriptions des magistrats communaux, était partiellement documenté pour les processus importants au regard de la commune. En effet, quelques procédures doivent encore être établies et/ou finalisées. Enfin, aucune analyse des risques n'a été validée au 31 décembre 2018.

Selon notre appréciation, il existe, à l'exception des faits présentés au paragraphe précédent, un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

**BfB** Société Fiduciaire  
Bourquin frères et Béran SA



André TINGHELY  
Expert-réviser agréé  
Réviser responsable



Jessica SAUTIER  
Experte-réviser agréée

**Annexes :**

- Comptes annuels (détail ci-après)

## Commune de Confignon

### Résumé de l'exercice 2018

<b>ACTIF</b>	<b>31 DÉC. 2018</b>	<b>1<sup>ER</sup> JANV. 2018</b>
<b>Patrimoine financier</b>		
Disponibilités et placements financiers à CT	4'461'496.19	2'749'020.20
Créances et actifs de régularisation	5'885'885.60	5'795'449.06
Placements financiers	430'912.00	0.00
Immobilisations du PF	5'491'300.05	5'491'300.05
<b>Total patrimoine financier</b>	<b>16'269'593.84</b>	<b>14'035'769.31</b>
<b>Patrimoine administratif</b>		
Immobilisations du PA	32'232'156.23	34'605'481.41
Prêts et participations permanentes	3'901'151.03	4'132'325.55
Subventions investissements	187'190.00	111'300.00
<b>Total patrimoine administratif</b>	<b>36'320'497.26</b>	<b>38'849'106.96</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>52'590'091.10</b>	<b>52'884'876.27</b>

<b>PASSIF</b>	<b>31 DÉC. 2018</b>	<b>1<sup>ER</sup> JANV. 2018</b>
<b>Capitaux de tiers</b>		
Engagements courants et passifs de régularisation	1'245'492.93	904'156.77
Provisions à CT et LT	1'439'525.19	897'499.07
Engagements financiers à CT et LT	22'290'539.75	23'360'000.00
Engagements envers les financements spéciaux	343'612.10	471'492.70
<b>Total capitaux de tiers</b>	<b>25'319'169.97</b>	<b>25'633'148.54</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Fonds enregistrés comme capital propre	171'820.90	169'331.30
Réserves liées au retraitement du PA et PF	0.00	2'538'379.00
Excédent du bilan	27'099'100.23	24'544'017.43
<b>Total capitaux propres</b>	<b>27'270'921.13</b>	<b>27'251'727.73</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>52'590'091.10</b>	<b>52'884'876.27</b>

<b>CHARGES</b>	<b>2018</b>	<b>BUDGET</b>	<b>2017</b>
Charges de personnel	4'024'978.57	4'030'044.00	4'378'504.10
Biens, services et autres charges d'exploit.	3'763'480.20	3'187'812.00	3'521'082.10
Amortissements du PA	2'688'067.74	2'592'233.00	2'621'621.00
Charges financières	313'394.60	330'700.00	326'997.35
Charges de transfert	4'658'059.55	4'506'467.00	4'370'300.78
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>15'447'980.66</b>	<b>14'647'256.00</b>	<b>15'218'505.33</b>
Excédent de Revenus (Surplus de charges)	19'193.40	5'000.00	-2'207'509.73

<b>REVENUS</b>	<b>2018</b>	<b>BUDGET</b>	<b>2017</b>
Revenus fiscaux	12'858'497.43	12'366'572.00	10'309'920.21
Taxes	609'889.19	532'964.00	709'426.91
Revenus financiers	867'952.53	623'620.00	730'097.40
Revenus de transfert	1'130'834.91	1'129'100.00	1'261'551.08
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>15'467'174.06</b>	<b>14'652'256.00</b>	<b>13'010'995.60</b>

# Annexe II

## Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon

*Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale.  
Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.*

Rapport de l'organe de révision  
au Conseil de fondation de la  
Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon  
Confignon

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Ch. Chavaz & D. Keller

Annexe II

### *Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels*

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels ci-joints de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte de résultat par fonction, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018.

L'audit des comptes annuels de l'exercice précédent a été effectué par un autre organe de révision. Dans son rapport du 16 avril 2018 celui-ci a exprimé une opinion non modifiée.

### *Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder une opinion d'audit.

 Membre d'EXPERTSuisse Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

Rue Jacques-Grosselin 8 • Case postale 1812 • 1227 Carouge - Genève • Tél. +41 (0)22 827 48 88 • Fax +41 (0)22 827 48 84  
www.chavaz.ch • E-mail: info@chavaz.ch

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2018 arrêtés au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne, relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, n'est pas documenté et formalisé par écrit dans tous les domaines importants, ni appliqué de manière formelle. Selon notre appréciation, le système de contrôle interne ne correspond pas à la loi suisse. Par conséquent, nous ne pouvons confirmer l'existence d'un système de contrôle interne relatif à la présentation des comptes annuels.

Malgré la réserve exprimée ci-dessus, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 20 mai 2019

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA



Denis Keller  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Patrick Teles  
Réviseur agréé

Annexes

Comptes annuels 2018 comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Compte de résultat par fonction
- Tableau de flux de trésorerie
- Annexes

## Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon

### Résumé de l'exercice 2018

<b>ACTIF</b>	<b>31 DÉC. 2018</b>	<b>1<sup>ER</sup> JANV. 2018</b>
<b>Patrimoine financier</b>		
Actifs à court terme	620'955.82	388'669.33
Immobilisations corporelles PF	46'755'426.00	46'621'470.55
<b>Total patrimoine financier</b>	<b>47'376'381.82</b>	<b>47'010'139.88</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>47'376'381.82</b>	<b>47'010'139.88</b>

<b>PASSIF</b>	<b>31 DÉC. 2018</b>	<b>1<sup>ER</sup> JANV. 2018</b>
<b>Capitaux de tiers</b>		
Engagements à court terme	642'385.85	809'387.10
Engagements à long terme	34'486'007.30	34'905'348.80
<b>Total capitaux de tiers</b>	<b>35'128'393.15</b>	<b>35'714'735.90</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Financements spéciaux	929'650.00	0.00
Réserves liées au retraitement du PF	0.00	7'152'960.13
Capital de dotation	2'014'810.00	2'014'810.00
Excédent du bilan	9'303'528.67	2'127'633.85
<b>Total capitaux propres</b>	<b>12'247'988.67</b>	<b>11'295'403.98</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>47'376'381.82</b>	<b>47'010'139.88</b>

<b>CHARGES</b>	<b>2018</b>
Charges de personnel	88'573.80
Biens, services et autres charges d'exploit.	811'483.72
Charges d'intérêts	639'772.45
Charges financières	7'262.95
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1'547'092.92</b>
Excédent de Revenus (Surplus de charges)	952'584.69

<b>REVENUS</b>	<b>2018</b>
Produits des biens-fonds du PF	2'499'674.36
Revenus des intérêts	3.25
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>2'499'677.61</b>

# Annexe III

## Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance à Conignon

*Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale.  
Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.*



Rapport de l'organe de révision  
au conseil de fondation de la  
**Fondation d'intérêt public communal pour les institutions  
de la Petite Enfance à Confignon**

Mesdames et Messieurs les membres du conseil de fondation,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la Petite Enfance à Confignon, comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018.

*Responsabilité du conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les membres du conseil de fondation sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

*Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

./..

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 68, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 20 mars 2019

SCF Révision SA



Sophie Bonaguro  
*Expert-réviseur agréé*  
(personne ayant dirigé la révision)



Fernando Martin

**Annexes** : Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Compte des investissements : néant
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

Fondation d'intérêt public communal pour  
les institutions de la petite enfance à Confinjon  
Résumé de l'exercice 2018

ACTIF	31 DÉC. 2018	1 <sup>ER</sup> JANV. 2018
<b>Patrimoine financier</b>		
Disponibilités et placements financiers à CT	266'351.83	87'078.30
Marchandises	4'813.40	4'650.00
<b>Total patrimoine financier</b>	<b>271'165.23</b>	<b>91'728.30</b>
<b>Patrimoine administratif</b>		
Immobilisations du PA	1.00	1.00
<b>Total patrimoine administratif</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>271'166.23</b>	<b>91'729.30</b>

PASSIF	31 DÉC. 2018	1 <sup>ER</sup> JANV. 2018
<b>Capitaux de tiers</b>		
Engagements courants et passifs de régularisation	253'666.23	75'729.30
Provisions à CT et LT	7'500.00	6'000.00
<b>Total capitaux de tiers</b>	<b>261'166.23</b>	<b>81'729.30</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Autres capitaux propres	10'000.00	10'000.00
<b>Total capitaux propres</b>	<b>10'000.00</b>	<b>10'000.00</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>271'166.23</b>	<b>91'729.30</b>

CHARGES	2018	BUDGET	2017
Charges de personnel	2'305'059.40	2'185'362.00	2'041'016.95
Biens, services et autres charges d'exploit.	450'193.61	482'935.00	448'164.59
Amortissements du PA	0.00	0.00	90.10
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2'755'253.01</b>	<b>2'668'297.00</b>	<b>2'489'271.64</b>
Résultat de l'exercice	0.00	0.00	0.00

REVENUS	2018	BUDGET	2017
Taxes	902'390.16	1'025'000.00	805'381.05
Revenus divers	0.00	0.00	44'690.50
Revenus de transfert	1'852'862.85	1'643'297.00	1'639'200.09
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>2'755'253.01</b>	<b>2'668'297.00</b>	<b>2'489'271.64</b>

# Annexe IV

## Organisation régionale de la protection civile de Lancy-Cressy

*Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale.  
Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.*

## Rapport de l'organe de révision au Conseil intercommunal de l'Organisation Régionale de la Protection Civile de Lancy-Cressy, Lancy, sur l'exercice 2018

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit, conformément au mandat qui nous a été confié, des comptes annuels ci-joints de l'Organisation Régionale de la Protection Civile de Lancy-Cressy, comprenant le bilan, le compte de résultats et l'annexe pour l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018.

#### Responsabilité du Conseil intercommunal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil intercommunal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil intercommunal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

# Berney Associés

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

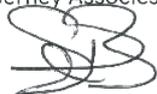
## Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil intercommunal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berney Associés Audit SA



Sébastien BRON  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Marina CHRISTE  
Expert-réviseur agréée

Annexe : comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe)

1207 Genève  
Rue du Nant 8  
+41 58 234 90 00

1700 Fribourg  
Blvd de Pérolles 37  
+41 58 234 93 00

1950 Sion  
Rue de la Dent-blanche 18  
+41 27 322 75 40

1003 Lausanne  
Rue Étraz 4  
+41 58 234 91 00

1896 Vouvry  
Rue Arthur Parchet 1  
+41 58 234 90 20

En ligne  
berneyassociés.com  
info@berneyassociés.com

Page 2/2

Audit

Comptabilité

Expertise & Conseil

Fiscalité

Payroll

Corporate finance

## Organisation régionale de la protection civile de Lancy-Cressy

### Résumé de l'exercice 2018

<b>ACTIF</b>	<b>31 DÉC. 2018</b>	<b>1<sup>ER</sup> JANV. 2018</b>
<b>Patrimoine financier</b>		
C/C Ville d'Onex	160'743.00	146'089.00
C/C Commune de Confignon	39'323.00	35'784.00
<b>Total patrimoine financier</b>	<b>200'066.00</b>	<b>181'873.00</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>200'066.00</b>	<b>181'873.00</b>

<b>PASSIF</b>	<b>31 DÉC. 2018</b>	<b>1<sup>ER</sup> JANV. 2018</b>
<b>Capitaux de tiers</b>		
C/C Ville de Lancy	200'066.00	181'873.00
<b>Total capitaux de tiers</b>	<b>200'066.00</b>	<b>181'873.00</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>200'066.00</b>	<b>181'873.00</b>

<b>CHARGES</b>	<b>2018</b>	<b>BUDGET</b>	<b>2017</b>
Charges de personnel	400'023.05	397'141.00	358'949.45
Biens, services et autres charges d'exploit.	126'615.13	159'103.00	112'019.76
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>526'638.18</b>	<b>556'244.00</b>	<b>470'969.21</b>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>

<b>REVENUS</b>	<b>2018</b>	<b>BUDGET</b>	<b>2017</b>
Taxes	16'117.45	5'500.00	22'595.90
Revenus financiers	12'000.00	8'000.00	5'950.00
Revenus de transfert	498'520.73	542'744.00	442'423.31
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>526'638.18</b>	<b>556'244.00</b>	<b>470'969.21</b>

# Annexe V

## Centre régional d'intervention CRI 201 à Bernex

*Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale.  
Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.*

Rapport de l'organe de révision  
au conseil intercommunal du  
**Centre régional d'intervention CRI 201**  
**BERNEX**

Mesdames et Messieurs les membres du conseil intercommunal,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints du Centre régional d'intervention CRI 201, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018.

*Responsabilité du conseil intercommunal*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au conseil intercommunal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les membres du conseil intercommunal sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

*Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

./..

*Motif de l'opinion avec réserve*

Le référentiel comptable utilisé est le MCH1.

En conséquence, les comptes annuels ne sont pas conformes au référentiel MCH2.

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018 sont, sous réserve de l'incidence du point décrit dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserves », conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 68, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous ne pouvons attester qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 3 avril 2019

PKF Fiduciaire SA



Sophie Bonaguro

*Expert-réviseur agréé*

*(personne ayant dirigé la révision)*



Fernando Martin

**Annexes :** Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte d'exploitation
- Compte des investissements : néant
- Tableau des flux de trésorerie : néant
- Annexe

## Centre régional d'intervention CRI 201 à Bernex

### Résumé de l'exercice 2018

ACTIF	2018	2017	
Disponibilités	94'498.87	17'223.65	
Avoirs	51'243.80	81'173.90	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>145'742.67</b>	<b>98'397.55</b>	

PASSIF	2018	2017	
Capitaux étrangers engagements courants	145'742.67	98'397.55	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>145'742.67</b>	<b>98'397.55</b>	

CHARGES	2018	BUDGET	2017
Administration	50'289.25	57'913.00	49'909.95
Service du feu	211'405.50	240'000.00	213'160.35
Caserne	57'620.40	85'330.00	53'077.80
Véhicules	55'542.83	52'200.00	107'793.90
Divers	16'811.80	19'600.00	18'210.00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>391'669.78</b>	<b>455'043.00</b>	<b>442'152.00</b>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>

REVENUS	2018	BUDGET	2017
Subventions Commune de Bernex 70%	272'525.98	315'030.00	305'308.00
Subventions Commune de Confignon 30%	116'796.80	135'013.00	130'846.30
Autres revenus	400.00	1'000.00	5'050.00
Service du feu	1'947.00	4'000.00	947.70
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>391'669.78</b>	<b>455'043.00</b>	<b>442'152.00</b>

# Annexe VI

## Centre intercommunal de voirie de Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex

*Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale.  
Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.*

Rapport de l'organe de révision  
au conseil intercommunal du  
**CENTRE INTERCOMMUNAL DE VOIRIE DE SAINT-MATHIEU (C.I.V.)  
BERNEX**

Mesdames et Messieurs les membres du conseil intercommunal,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints du CENTRE INTERCOMMUNAL DE VOIRIE DE SAINT-MATHIEU (C.I.V.), comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018.

*Responsabilité du conseil intercommunal*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au conseil intercommunal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les membres du conseil de fondation sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

*Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

./..

*Motif de l'opinion avec réserve*

Le référentiel comptable utilisé est le MCH1.

En conséquence, les comptes annuels ne sont pas conformes au référentiel MCH2.

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018 sont, sous réserve de l'incidence du point décrit dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserves », conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

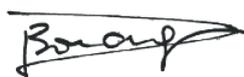
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 68, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous ne pouvons attester qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 3 avril 2019

PKF Fiduciaire SA



Sophie Bonaguro

Expert-réviseur agréé

(personne ayant dirigé la révision)



Fernando Martin

Annexes : Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte d'exploitation
- Compte des investissements : néant
- Tableau des flux de trésorerie : néant
- Annexe

**Centre intercommunal de voirie de Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex**  
Résumé de l'exercice 2018

<b>ACTIF</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Disponibilités	89'333.55	37'087.43
Avoirs	42'524.95	39'072.27
Stock carburant	35'241.00	35'204.70
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>167'099.50</b>	<b>111'364.40</b>

<b>PASSIF</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Capitaux étrangers engagements courants	167'099.50	111'364.40
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>167'099.50</b>	<b>111'364.40</b>

<b>CHARGES</b>	<b>2018</b>	<b>BUDGET</b>	<b>2017</b>
Charges générales	365'741.75	326'020.00	323'557.37
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>365'741.75</b>	<b>326'020.00</b>	<b>323'557.37</b>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>

<b>REVENUS</b>	<b>2018</b>	<b>BUDGET</b>	<b>2017</b>
Subventions Commune de Bernex	176'270.25	157'598.00	156'008.90
Subventions Commune de Confignon	40'846.00	36'642.00	36'283.85
Subventions Commune de Onex	147'364.00	131'780.00	130'453.90
Autres revenus	1'261.50	0.00	810.72
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>365'741.75</b>	<b>326'020.00</b>	<b>323'557.37</b>

# Annexe VII

## Groupement intercommunal pour l'accueil familial de jour Rhône-Sud à Genève

*Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale.  
Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.*

Rapport de l'organe de révision  
au Conseil du Groupement Intercommunal pour  
l'accueil familial de jour Rhône-Sud  
Onex

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels ci-joints du Groupement intercommunal pour l'accueil de jour Rhône-Sud, comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018. Le contrôle restreint des indications de l'exercice précédent a été effectué par un autre organe de révision.

*Responsabilité du bureau*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au bureau. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le bureau est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

*Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptable effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder une opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2018 arrêtés au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, n'est pas documenté par écrit dans tous les domaines importants et n'est pas appliqué de manière formelle. Selon notre appréciation, le système de contrôle interne ne correspond pas à la loi suisse. Par conséquent, nous ne pouvons confirmer l'existence d'un système de contrôle interne relatif à la présentation des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 4 mars 2019

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA



Denis Keller  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Patrick Teles  
Réviseur agréé

Annexes : - comptes annuels 2018

## Groupement intercommunal pour l'accueil familial de jour Rhône-Sud à Genève

### Résumé de l'exercice 2018

ACTIF	31 DÉC. 2018	1 <sup>ER</sup> JANV. 2018
<b>Patrimoine financier</b>		
Disponibilités et placements financiers à CT	421'480.96	180'708.26
Créances et actifs de régularisation	2'508'464.22	278'232.23
<b>Total patrimoine financier</b>	<b>2'929'945.18</b>	<b>458'940.49</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2'929'945.18</b>	<b>458'940.49</b>

PASSIF	31 DÉC. 2018	1 <sup>ER</sup> JANV. 2018
<b>Capitaux de tiers</b>		
Engagements courants et passifs de régularisation	2'642'849.03	170'641.99
Engagements envers les financements spéciaux	2'612.15	3'814.50
<b>Total capitaux de tiers</b>	<b>2'645'461.18</b>	<b>174'456.49</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital propre	284'484.00	284'484.00
<b>Total capitaux propres</b>	<b>284'484.00</b>	<b>284'484.00</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2'929'945.18</b>	<b>458'940.49</b>

CHARGES	2018	BUDGET	2017
Charges de personnel	2'692'997.80	2'473'300.00	2'331'642.38
Biens, services et autres charges d'exploit.	770'643.73	724'100.00	673'850.22
Amortissements du PF	0.00	0.00	5'388.43
Charges de transfert	0.00	0.00	15'610.00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3'463'641.53</b>	<b>3'197'400.00</b>	<b>3'026'491.03</b>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>-0.02</i>

REVENUS	2018	BUDGET	2017
Taxes	1'394'758.93	1'319'200.00	1'260'990.25
Revenus de transfert	2'068'882.60	1'878'200.00	1'765'500.80
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>3'463'641.53</b>	<b>3'197'400.00</b>	<b>3'026'491.05</b>

# Annexe VIII

Fondation des Evaux  
Centre intercommunal  
de sports, loisirs et nature  
des Evaux

*Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale.  
Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.*

---

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2018  
au Conseil de la Fondation des Evaux

Genève, le 4 juin 2019

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de fondation,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit, conformément à l'article 28 des statuts de la Fondation approuvés par la loi PA 255.00, des comptes annuels ci-joints de la Fondation des Evaux, comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2018, arrêté au 31 décembre 2018.

*Responsabilité du Bureau du conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à l'article 23 des statuts, incombe au Bureau du conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Bureau du conseil de fondation est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

*Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur ou l'auditrice, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur ou l'auditrice prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

---

#### Paragraphe d'observation

Nous attirons également votre attention sur les points de l'annexe aux comptes annuels suivants :

- Paragraphe 5.1.3 « Tableau des immobilisations corporelles » : le tableau des immobilisations corporelles inclut les informations essentielles telles que définies par le manuel MCH2 en ce qui concerne le compte des investissements. Compte tenu de ce qui précède, les états financiers ne contiennent pas le compte des investissements.
- Paragraphe 5.4.2 « Transactions avec les parties liées » : les mises à disposition de la parcelle n°572 à la commune d'Onex, et des installations sportives au Département de l'instruction publique, ne sont pas valorisées.
- Paragraphe 5.4.4 « Mise à disposition d'infrastructures sportives non comptabilisées » : les associations domiciliées dans l'une des communes membres, peuvent utiliser gratuitement à l'année les installations sportives de la Fondation. Cette mise à disposition annuelle gratuite n'a pas été évaluée et, par conséquent, n'a pas fait l'objet de la comptabilisation d'une prestation en nature.
- Paragraphe 5.4.5 « Utilisateurs bénéficiant de subventions non monétaires sous forme de rabais » : tous les rabais accordés, y compris ceux de 100%, sont présentés en déduction des revenus d'exploitation dans le compte de résultats.

Ces commentaires ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus, l'information étant indiquée dans l'annexe aux états financiers.

#### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément, conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance, conformément aux prescriptions légales en vigueur, et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Bureau du conseil de fondation, était en cours de documentation, notamment sur des processus importants comme celui de la clôture.

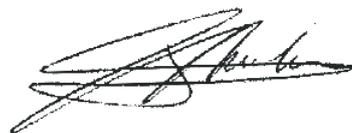
Selon notre appréciation, il existe, à l'exception des faits présentés au paragraphe précédent, un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

#### CONTRÔLE FINANCIER DE LA VILLE DE GENEVE



André Lévrier  
Réviseur responsable  
Expert-réviseur agréé



Maxime Chrétien  
Directeur  
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte de résultats
- tableau des flux de trésorerie
- annexe

## Fondation des Evaux

### Résumé de l'exercice 2018

ACTIF	31 DÉC. 2018	1 <sup>ER</sup> JANV. 2018
<b>Patrimoine financier</b>		
Disponibilités et placements financiers à CT	1'615'119.00	1'521'242.00
Créances et actifs de régularisation	19'703.00	9'771.00
Marchandises et travaux en cours	6'288.00	9'266.00
<b>Total patrimoine financier</b>	<b>1'641'110.00</b>	<b>1'540'279.00</b>
<b>Patrimoine administratif</b>		
Immobilisations du PA	3'294'170.00	3'402'321.00
<b>Total patrimoine administratif</b>	<b>3'294'170.00</b>	<b>3'402'321.00</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>4'935'280.00</b>	<b>4'942'600.00</b>

PASSIF	31 DÉC. 2018	1 <sup>ER</sup> JANV. 2018
<b>Capitaux de tiers</b>		
Engagements courants et passifs de régularisation	163'510.00	124'309.00
Provisions à CT	58'624.00	98'299.00
Engagements financiers à CT et LT	3'495'000.00	3'908'000.00
<b>Total capitaux de tiers</b>	<b>3'717'134.00</b>	<b>4'130'608.00</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Préfinancements	90'621.00	108'937.00
Réserve	125'000.00	125'987.00
Autres capitaux propres	500'000.00	500'000.00
Excédent du bilan	502'525.00	77'068.00
<b>Total capitaux propres</b>	<b>1'218'146.00</b>	<b>811'992.00</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>4'935'280.00</b>	<b>4'942'600.00</b>

CHARGES	2018	BUDGET	2017
Charges de personne	2'086'375.00	2'138'659.00	2'032'765.00
Biens, services et autres charges d'exploit.	923'252.00	1'055'400.00	722'800.00
Amortissements du PA	414'040.00	587'010.00	1'281'887.00
Charges financières	63'714.00	63'580.00	83'611.00
Charges de transfert	38'176.00	37'000.00	46'935.00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3'525'557.00</b>	<b>3'881'649.00</b>	<b>4'167'998.00</b>
Excédent de Revenus (Surplus de charges)	406'156.00	40'353.00	-172'440.00

REVENUS	2018	BUDGET	2017
Taxes	172'134.00	218'809.00	240'933.00
Revenus financiers	176'155.00	125'100.00	176'532.00
Revenus de transfert	3'583'424.00	3'578'093.00	3'578'093.00
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>3'931'713.00</b>	<b>3'922'002.00</b>	<b>3'995'558.00</b>

**Editeur:**  
Commune de Confignon

**Ont contribué à cette publication:**  
Le Conseil administratif, l'administration communale et le service de la communication de la Mairie de Confignon.

**Conception & réalisation graphique:**  
S&B Graphic Design, [www.sbgraphic.ch](http://www.sbgraphic.ch)

**Photos:**  
Couverture: Mairie de Confignon  
Pages intérieures: François de Limoges  
excepté pour les pages suivantes:  
p. 16: FDMP, p. 22: Police municipale de Bernex, p. 24: Pierre Abensur, Motifs graphiques: Samolevsky, [istockphoto.com](http://istockphoto.com)

**Impression:**  
Imprimerie G. Chapuis S.A.  
Imprimé sur papier recyclé à base de 100% de vieux papier, certifié FSC, Ange Bleu, Nordic Swan et neutre en carbone.





**Commune de Conignon**

chemin de Moulaz 2  
1232 Conignon

T 022 850 93 93  
F 022 850 93 92  
info@conignon.ch  
www.conignon.ch

